



**Pas besoin
d'en arriver là
pour construire
l'égalité !**



AGISSONS AVEC LA

Cfdt
des choix. des actes

Les femmes connaissent des conditions de travail et de vie diverses selon leur situation professionnelle, leur éducation, leur famille et la région dans laquelle elles vivent.

Selon la façon dont elles sont entrées, ou pas, sur le marché du travail, certaines exercent des métiers peu valorisés, connaissent la précarité des temps partiels ou l'instabilité des contrats successifs. D'autres ont des parcours plus linéaires. Certaines ont des enfants, d'autres non.

Certaines assument seules l'intégralité des tâches ménagères et familiales. D'autres partagent ces mêmes tâches avec leur conjoint, ont accès aux services et aux modes de garde d'enfant.

**Dans ses revendications et ses actions,
la CFDT fait entendre le vécu des femmes et sa diversité.**



Pour construire l'égalité hommes / femmes

AGISSONS AVEC LA

Cfdt
des choix. des actes

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE : PARTOUT ET TOUT LE TEMPS

La CFDT revendique la prise en compte du genre (homme / femme) dans toutes les négociations, qu'elles concernent les salaires, le temps de travail, le temps partiel, la formation, ...

La négociation annuelle obligatoire sur les salaires doit réduire concrètement les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes.

La CFDT revendique :

- l'encadrement du recours au temps partiel court et subi,
- un égal accès à la formation continue pour les hommes et les femmes,
- des évolutions de carrière pour les femmes comparables à celles des hommes,
- l'égalité de traitement dans les salaires des hommes et des femmes.

VIE PROFESSIONNELLE ET PERSONNELLE : LES DEUX FACES D'UNE MÊME INÉGALITÉ

Au travail, les salariés ont besoin de dispositifs adaptés à leur situation qui leur permettent de concilier vie professionnelle et personnelle. La CFDT revendique pour cela :

- l'adaptation du temps de travail et de la prise des congés liés à la parentalité,
- la garantie des droits des salariées au retour de congé maternité et parental,
- que les pouvoirs publics assument leur responsabilité en offrant des modes de garde d'enfant accessibles à tous.

**2011 est une année particulière. S'ils n'agissent pas en faveur de l'égalité professionnelle,
les employeurs seront sanctionnés financièrement au 1^{er} janvier 2012.**

La CFDT se saisit de cette occasion exceptionnelle pour négocier et obtenir des avancées.